BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

(Cocher les cases utiles)

Nom: Prénom: Sexe: H □ F □ Date de naissance: Adresse: Code Postal: //ille: Club / Association: N° de licence:		
Autorisation parentale obligatoire pour les r	nineurs	
Je soussigné : Mon fils / ma fille : à cette épreuve. Le :	à participe	
Signature :		
Randonnée VTT : 1/2 tarif - de 16 ans	Choix	
Circuit n°1 (15 km) 1 ravito Circuit n°2 (20 km) 2 ravitos Circuit n°3 (35 km) 4 ravitos Circuit n°4 (47 km) 4 ravitos Circuit n°5 (59 km) 4 ravitos Circuit n°6 (76 km) 5 ravitos Circuit n°7 (94 km) 6 ravitos	.6€ □ .9€ □ .9€ □]]]]
Randonnée pédestre		
Circuit 11 Km (1 ravito)]]
A régler :		
En participant, je reconnais avoir pris co et accepte le règlement de cette manifestation. Lu et approuvé Signature	onnaissance	2

Engagement ferme et définitif par chèque bancaire à l'ordre du Comité des Fêtes de BRENGUES.

Adresse: Olivier MASBOU - LE ROC QUERCYNOIS 46320 BRENGUES

RÉGLEMENT

Randonnée VTT ouvertes à tous : Personnes licenciées ou non.

	Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs non licenciés.
	Pas de certificat médical obligatoire
	Port du casque obligatoire.
	Plaque de cadre numérotée fixée sur le vélo.
	Respect du code de la route, du sens de circulation et consignes d'organisation.
	Respect des propriétés privées et des espaces publics.
	Respect d'autrui et de l'environnement (ne jeter pas vos déchets dans la nature)
	Certains tracés de circuits empruntent des chemins privés qui requièrent l'autorisation des propriétaires. Enregistrement avec GPS : Attention
	Pointage obligatoire à l'arrivée.
	Le nettoyage de vélo doit se faire exclusivement sur l'aire prévue à cet effet.
	L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.
	Droit aux médias :

Tout participant autorise expressément les organisateurs de la randonnée VTT du Roc Quercynois ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, prises à l'occasion de la randonnée sur lesquelles il pourrait apparaître.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne ne respectant pas le règlement.